

■ **Fondation de prévoyance en faveur du personnel de 'Au Parc Hôtel'**, à Fribourg, instituer, dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution de celle-ci, une prévoyance professionnelle, etc. (FOSC du 19.10.1998, p. 7149). Autorité de surveillance: nouvelle dénomination Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle.

Journal no 215 du 20.01.2003
(00829440 / CH-217.0.170.308-7)